



Compte rendu  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 Juillet 2020**

---

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

Séance ordinaire du 10 juillet 2020. L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 17h30

Le Conseil Municipal de la commune de BASSENS, convoqué par le Maire, le 3 juillet 2020 s'est assemblé, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de M. RUBIO, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : Alexandre RUBIO, Nicolas PERRE, Dominique PRIOL, Daniel GILLET, Marie-Jeanne FARCY, Jean-Louis BOUC, Sebastien MAESTRO, Stephanie JOURDANNAUD, Micheline ROUX, Francis FRANCO, Jacqueline LACONDEMINE, Serge PESSUS, Marie-Therese LACHEZE, Dominique DELAGE, Erick ERB, Martine COUTURIER, Pascal PAS, Nicolas PELLERIN, July COLEAU, Fabien LALUCE, Jerome LEROYER, Najoua HAMMAMI, Alex JEANNETEAU.

**Absents ayant donné procuration :**

Benedicte TAVERNIER à Najoua HAMMAMI  
Marie-Claude PERET à Marie-Jeanne FARCY  
Didier MERIGOT à Alex JEANNETEAU  
Alexandre NADAUD à Nicolas PELLERIN  
Marie-Claude NOEL à Micheline ROUX  
Olivia ROBERT à Nicolas PERRE

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance** : M. BOUC.

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 23  
Conseillers représentés : 5  
Suffrages exprimés : 29

M.RUBIO donne l'information que, le quorum pour cette séance un peu particulière peut être ramené au tiers des élus présents.

*« Le quorum étant atteint pour cette séance, je vous propose d'ouvrir cette séance. »*

**Point 01 - Nomination du secrétaire de séance**

M. BOUC est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**Point 02 - Elections sénatoriales - Désignation des délégués et suppléants du collège électoral sénatorial**

L'appel étant fait et le quorum atteint, M.RUBIO indique qu'il faut, au préalable, mettre en place un bureau électoral, présidé par le Maire et constitué des deux conseillers les plus âgés à l'ouverture du scrutin, ainsi que des deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il propose donc que le bureau soit constitué de Mme FARCY et de M.GILLET, ainsi que de Mrs LEROYER et JEANNETEAU.

M.RUBIO : *« Je vous rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués ou délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé des candidats est déclaré élu.*

*Les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais, ne peuvent pas être élus délégués ou suppléants au siège.*

*Je vous rappelle également que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, et que les suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.*

*Egalement, conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 15 délégués (et/ou délégués supplémentaires) et 5 suppléants.*

*Les candidats peuvent se présenter, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.*

*Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.*

*Deux listes sont présentées au scrutin :*

- *la liste **Bassens Dynamique d'Avenir**, composée de Alex JEANNETEAU, Najoua HAMMAM, Didier MERIGOT et Bénédicte TAVERNIER.*
- *la liste **Bien Vivre Ensemble en Gironde**, composé de Alexandre RUBIO, Dominique PRIOL, Nicolas PERRE, Dominique DELAGE, Daniel GILLET, Olivia ROBERT, Jean-Louis BOUC, Stéphanie JOURDANNAUD, Sébastien MAESTRO, Jacqueline LACONDEMINE, Nicolas PELLERIN, Micheline ROUX, Fabien LALUCE, Martine COUTURIER, Alexandre NADAUD, July COLEAU, Jérôme LEROYER, Marie-Thérèse LACHEZE, Pascal PAS, Marie-Claude NOEL.*

*« Chers collègues, il est 17h42, et je vous propose que nous ouvrons le scrutin, chaque conseiller municipal, dans l'ordre du tableau, à l'appel de son nom, déposera dans l'urne qui va circuler entre vous, un des 2 bulletins (1 pour chaque liste) que vous trouverez dans votre sous-main.*

*L'ensemble des conseillers municipaux ayant votés, le scrutin étant clos, les accesseurs procèdent au recensement des bulletins, et déterminent 29 suffrages exprimés : 25 Bien Vivre en Gironde, 4 Bassens Dynamique d'Avenir).*

En application des textes les résultats suivant sont proclamés :

- 13 sièges de titulaires, et 5 suppléants pour la liste Bien Vivre Ensemble en Gironde  
Titulaires : Alexandre RUBIO, Dominique PRIOL, Nicolas PERRE, Dominique DELAGE, Daniel GILLET, Olivia ROBERT, Jean-Louis BOUC, Stéphanie JOURDANNAUD, Sébastien MAESTRO, Jacqueline LACONDEMINE, Nicolas PELLERIN, Micheline ROUX, Fabien LALUCE.  
Suppléants : Martine COUTURIER, Alexandre NADAUD, July COLEAU, Jérôme LEROYER, Marie-Thérèse LACHEZE.
- 2 sièges de titulaires pour la liste Bassens Dynamique d'Avenir  
Alex JEANNETEAU et Najoua HAMMAMI.

*« Voici, mes chers collègues, le résultat de la désignation aux élections des délégués qui seront appelés à voter pour les élections sénatoriales du mois de septembre. Il y a un élément complémentaire que j'apporte à votre connaissance, c'est que la participation à cette élection étant obligatoire pour les membres, si l'un d'entre vous ne pouvait pas s'y rendre sans forcément avoir désigné un suppléant, il serait passible d'une amende de l'ordre de 100 €.*

*Les membres du bureau et le secrétaire de séance sont appelés à signer le procès-verbal de la séance. »*

### **Point 3 Constitution de la Commission Communale des impôts Directs**

Mme PRIOL rapporteur, expose les éléments présents à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) concernant la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), et précise que celle-ci doit être constituée dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

*« C'est une commission qui statue sur une liste 41 qui est fournie par la DGFIP, et qui met à jour, une fois par an, les évaluations foncières sur la commune, principalement sur les propriétés bâties relevant, pour la plupart, des modifications intervenues par permis de construire.»*

Pour les villes de plus de 2 000 habitants cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires,
- de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal, soit pour 6 ans.

Les commissaires sont désignés, par le Directeur régional-départemental des finances publiques, à partir d'une liste de 32 contribuables proposée sur délibération du Conseil municipal.

Mme PRIOL, rappelle que les commissaires femmes ou hommes doivent respecter les conditions posées par l'article 1650 du Code Général des Impôts :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membres de l'Union Européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste suivante est proposée pour cette commission :

TITULAIRES				SUPPLEANTS			
NOMS, PRENOMS date de naissance	ADRESSES	NOMS, PRENOMS date de naissance	ADRESSES	NOMS, PRENOMS date de naissance	ADRESSES	NOMS, PRENOMS date de naissance	ADRESSES
1 - M.TURON Jean-Pierre 04/03/1942	5 bis Av. Général de Gaulle- 33530 BASSENS	9 - Mme SAUBOUA Marilyn 24/07/1957	25 rue Maréchal de Lattre de Tassigny-33530 BASSENS	1 - M.LACONDEMINE Eric 10/08/1955	15 rue Général Coutenceau 33530 BASSENS	9 - MME MELOT Dominique 24/05/1953	10 rue Pomme d'Or 33530 BASSENS
2 - M.HIBON Michel 24/01/1938	12 rue Lafontaine 33530 BASSENS	10 - M. PUJOL Fabien 06/12/1976	41 rue Lamartine 33530 BASSENS	2 - M. LABRUNETTE Jean- Pierre 05/10/1944	25 rue du Terre 33530 BASSENS	10 - MME MAHAN GUEBLON Nina 26/12/1969	36 rue Simone Signoret 33530 BASSENS
3 - M.DUVAL Jean-Marie 23/11/1944	18 rue Maurice Lubbert 33530 BASSENS	11 - M. RENELEAU Denis 18/12/1965	41 avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS	3 - Mme MAESTRO Josiane 16/02/1944	11 rue Jean Jacques Rousseau 33530 BASSENS	11 - M. MARCHES Jean-Louis 06/03/1943	18 rue Mal de Lattre de Tassigny 33530 BASSENS
4 - M.VALLIER Bernard 05/07/1942	74 Avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS	12 - M. ALIOUATE Vincent 16/10/1960	8 rue de l'Eolienne 33530 BASSENS	4 - M.BOIS Jean-Pierre 15/10/1938	56 rue du Terre 33530 BASSENS	12 - Mme DAUZIER Françoise 20/03/1951	20 avenue Lamartine 33530 BASSENS
5 - Mme CAYN Anita 06/06/1952	22 rue de Verdun 33530 BASSENS	13 - M. THOMAS Jean-Pierre 27/09/1944	9 rue Pablo Picasso 33530 BASSENS	5 - Mme LOPEZ Chantal 29/09/1952	13 rue des Maronniers 33530 BASSENS	13 - M. BONN Christohe 25/02/1971	1 rue Toulouse Lautrec 33530 BASSENS
6 - M.SIMON Jean Claude 26/02/1949	6 rue Cal Coutenceau 33530 BASSENS	14 - M. ANCLA Jean-Claude 27/08/1936	Résidence Hameau de Bollée Bât B- 4 rue Augute Bollée- 33530 BASSENS	6 - Mme SOULEYREAU Corinne 29/03/1965	16 rue Pierre Mendès France 33530 BASSENS	14 - Mme ROUQUIE 17/03/1963	1 Place Descombes 33530 BASSENS
7 - M.MARNAUDIN Jean-Michel 14/11/1951	15 Rue Pascal 33530 BASSENS	15 - M. ABADIE Georges 25/05/67	7 Rue Toulouse Lautrec 33530 BASSENS	7 - M.PORRAS Stéphane 04/05/1973	7 rue Alphonse Daudet 33530 BASSENS	15 - M.SABADIE Pierre 13/09/1940	6 rue des Peupliers 33530 BASSENS
8 - M.FERMOT Yannick 03/06/1975	6 rue Lamartine 33530 BASSENS	16 - M.MONTACIE Marc 18/01/1959	62 Rue Maurice Toutaud 33530 BASSENS	8 - M.LEMARIÉ Christophe 20/05/1966	70 Avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS	16 - Mme ITAKOFF 19/09/1958	26 rue Yves Montand 33530 BASSENS

Vu le projet qui lui est soumis,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Il convient de soumettre la liste ci-dessus de 32 contribuables au Directeur régional-départemental des Finances Publiques, répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé.

**Vote à l'unanimité.**

M.RUBIO remercie, une nouvelle fois, les conseillers municipaux pour leur présence, souhaite à tous de très bonnes vacances et, en attendant la rentrée, rappelle l'occasion de pouvoir participer aux nombreuses animations proposées par la ville, et notamment dans le cadre de CAP 33, les cinés pleins airs... »

Point 01 - Nomination du secrétaire de séance **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

Point 02 - Elections sénatoriales - désignation des délégués et suppléants du collège électoral sénatorial **2**

Point 03 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs **3**